

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2011

Présents :

M. Bernard ZUNINO, maire,

Mmes et MM. Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Roselyne ETTÉ, Jacques CALLEGARI, Patricia AOUCHÊCHE, Gaston ERNOULT, Viviane VIGOUROUX, Dominique TAFFIN, Georges GOURGUES, maires-adjoints,

Mmes et MM. Roger AMALOR, Irmgard ASTIER, René FOURMANN, Mireille ROBERT, Gérard-François KRATOCHVIL, Marcel KIMFOKO, Isabelle SÉLÉMANY, Madeleine HOCHEREAU, Alain LE MINOUX, Anne-Marie DOUSSINEAU, Pierre GALLAND, Christine DESMOND, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Claude BOISSIÈRES, procuration à Mme Sophie RIGAULT,

Mme Nathalie FOURMANN, procuration à M. René FOURMANN,

Mme Anne CORNU, procuration à Mme Roselyne ETTÉ,

Mme Éliane CLÉMENT, procuration à M. Alain LAFORÊT.

Secrétaire :

M. Jacques CALLEGARI

Approbation du procès-verbal du 4 juillet 2011 :

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2011 est approuvé par 24 voix pour et 11 abstentions (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT par procuration, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL).

Lecture des décisions prises par le maire, en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Décision n°2011-164 : Convention avec la compagnie ORIG'IN, domiciliée au 8 impasse Truillot – 75011 - PARIS pour 12 séances d'ateliers danse du 12 au 15 juillet 2011 dans le cadre du projet "Caravane Mandela". Montant TTC : 2 300 €.

Décision n°2011-165 : Contrat de cession avec la Compagnie Quartet Buccal, domiciliée au 31 avenue François Mitterrand - 91200 ATHIS-MONS - pour une représentation le vendredi 8 juillet 2011 à 19h30 à l'Espace Marcel Carné dans le cadre du festival "Les habitants ont du talent". Montant TTC : 4 000 €.

Décision n°2011-166 : Convention d'occupation précaire d'un logement communal sis 1 rue Bizet.

Décision n°2011-188 : Honoraires de Maître SCHARR pour la défense de la Commune dans le cadre de l'occupation illicite du terrain de la "Noue Rousseau" par des nomades arrivés le 15 mai 2011.

Décision n°2011-189 : Convention avec l'association SLAM & CIE, domiciliée au 52 boulevard Ornano - 75018 PARIS - pour 5 ateliers slam et une représentation dans le cadre du projet "Caravane Mandela". Montant TTC : 2 302,40 €.

Décision n°2011-190 : Convention avec l'association ART 11, domiciliée au 23-25 rue Anatole France à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS pour 4 ateliers graff et un vernissage dans le cadre du projet "Caravane Mandela". Montant TTC : 2 000 €.

Décision n°2011-191 : Convention avec la Compagnie RUDI LLATA CIRCUS, domiciliée au 17 rue Général Niox – 75016 – PARIS pour 4 séances d'ateliers cirque et une représentation dans le cadre de la "Caravane Mandela". Montant TTC : 2 560,40 €.

Décision n°2011-192 : Contrat avec la société IDS Animations, domiciliée au 20 rue de la voie blanche – 77720 SAINT-OUEN-EN-BRIE – pour une présentation de 2 tentes orientales et d'un dromadaire dans le cadre de "la Caravane Mandela". Montant TTC : 1 794 €.

Décision n°2011-193 : Convention d'occupation précaire d'un logement communal sis 61 rue de Montlhéry.

Décision n°2011-194 : Convention d'occupation précaire d'un logement communal sis rue du chemin de fer.

Décision n°2011-195 : Prolongation de conventions d'occupation précaire pour 9 logements communaux situés dans les groupes scolaires.

Décision n°2011-196 : Modification de la régie d'avances auprès du centre social.

Décision n°2011-197 : Modification de la régie d'avances auprès des services techniques pour l'encaissement des droits de "placer" pour les fêtes de Saint-Michel.

Décision n°2011-198 : Modification de la régie d'avances auprès de l'Ecole Municipale de Musique et d'Arts pour les dépenses de matériel et de fonctionnement.

Décision n°2011-199 : Contrat avec "LE RELAIS DU POSTILLON, ALAIN LANNOO ETS", domicilié 16 rue Boubesque – 59250 HALLUIN – pour la représentation de l'animation "De l'or et du plomb" lors de la fête de la ville les 10 et 11 septembre 2011. Montant TTC : 7 750 €.

Décision n°2011-200 : Contrat avec l'association "RASTA BABOUL ASSOCIATION" domiciliée au 28 rue du colonel Delorme – 93100 MONTREUIL – pour une présentation du concert de TARACE BOULBA le 9 septembre 2011. Montant TTC : 3 000 €.

Décision n°2011-201 : Contrat avec l'association "FUN ATTITUDE" domiciliée au 10 rue Saint-Germain – 91620 NOZAY – pour un concert de "The Partners" le 10 septembre 2011. Montant TTC : 1 700 €.

Décision n°2011-202 : Contrat d'animation avec le Comité Régional EPMM Sports pour Tous, domicilié 3 rue Marceau, – 78800 HOUILLES – pour une prestation dans le cadre de la "Caravane Mandela" le 5 août 2011. Montant TTC : 650 €.

Décision n°2011-203 : Convention avec le Syndicat Mixte d'Etude d'Aménagement et de Gestion, domicilié à BUTHIERS – 77760 – pour l'organisation d'un mini-séjour dans le cadre des activités du centre social Nelson Mandela. Montant TTC : 761,80 €.

Décision n°2011-204 : Prémption de la parcelle cadastrée section AM 82, sise 20 rue Edouard Branly à SAINT-MICHEL-SUR-ORGE.

Décision n°2011-205 : Protocole d'accord relatif à la mission d'archiviste de la Commune avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne. Montant : 16 770 €.

Décision n°2011-206 : Prolongation de convention d'occupation précaire pour un logement communal situé dans l'enceinte de l'école Jules FERRY.

Décision n°2011-207 : Prolongation de convention d'occupation précaire pour un logement communal situé dans l'enceinte de l'école Jules FERRY.

Décision n°2011-208 : Convention de mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours avec l'association LA CROIX ROUGE, domiciliée au 98 rue Didot – 75694 PARIS Cedex 14 – pendant le feu d'artifice du samedi 10 septembre 2011 dans la vallée de l'Orge. Montant TTC : 100 €.

Décision n°2011-209 : Transfert du droit de prémption à l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France pour la parcelle sise 2 bis rue du Four à Saint-Michel-sur-Orge, cadastrée AM 65.

Décision n°2011-210 : Tarifs du festival des musiques urbaines "Welcome to the Stars" le 8 octobre 2011.

Décision n°2011-211 : Convention avec l'association Mission Evangélique Baptiste de France pour la mise à disposition de la salle municipale du Bois des Roches. Montant mensuel : 15 €.

Décision n°2011-212 : Création d'une régie de recettes et d'avances auprès du service jeunesse dans le cadre de festivals (musique, danse).

MARCHÉS PASSÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

MAPA O : marché à procédure adaptée de type ouvert
MBC : marché à bons de commandes
FCS : fournitures courantes et services

MU : marché unique
PI : prestations intellectuelles
NF : non formalisé

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ € HT	DURÉE DU MARCHÉ
PA 11 71	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une solution de vidéo protection urbaine	PROTECNA SARL 1, square Bainville 78150 LE CHESNAY	Mini MAPA MU PI	14 925,00€	En fonction de la durée des travaux
PA 11 73	Location véhicules longue durée	SAML S.A.S. 9-11, rue Gustave Eiffel 91351 GRIGNY CEDEX	MAPA MU FCS	46 880,16€	48 mois
PA 11 75	Approvisionnement en carburant par carte magnétique des véhicules de la Commune	DELEK France Immeuble le Cervier 12, avenue des Béguines 95800 CERGY PONTOISE	MAPA MU FCS	Mini : 0 Maxi : 67 000€	1 an non reconductible
PA 11 76 NF	Achat de fournitures électriques	ALTER 5 bis, rue Gabriel Péri 92541 MONTROUGE CEDEX	3 devis	4 209,20€	
2011 77	Prestation de nettoyage des bâtiments	TEP IDF 8/10, rue du Bois Sauvage 91000 EVRY	MAPA MU FCS	Poste 1 prix forfaitaire : 105 491,12€ HT. Poste 2 prix unitaire : 0,08€ HT/m²	1 an reconductible 3 fois
PA 11 78 NF	Fourniture et installation de toiles de protection solaire	SOS Rideaux 1015 Avenue du MI Juin ZI de Vaux le Pénil 77000 MELUN	Devis	16 540,00€	
PA 11 79	Travaux de construction de l'espace culturel Gambetta Lot 18 : Travaux d'aménagement scénique (gradins et mobiliers de scène)	MASTER INDUSTRIE Zone Vendéopôle Rue René Laënnec 85130 LA VERRIE	MAPA MU TRAVAUX	293 085,86€ soit offre de base : 281 427,72€ +opt° 1 : 1 339,53€ +opt° 2 : 8 895,35€ +opt° 3 : 1 423,26€	19 mois pour l'ensemble des travaux et 20 jours pour le lot 18
PA 11 80 NF	Remise à niveau en français et mathématiques	GRETA EST Essonne Formation des adultes 95, Bd Jean Jaurès 91100 CORBEIL ESSONNES	Devis	5 147,73€	Stage de mai à décembre 2011
PA 11 81 NF	Achat de moniteurs, claviers, souris	UGAP 1, Bld Archimède 77444 MARNE LA VALLEE	Devis	12 271,30€	
PA 11 82	Achat de logiciel	AVANTI TECHNOLOGIES 44, av. des terroirs de France 75012 PARIS	Mini MAPA MU PI	6 890,00€	
PA 11 83 NF	Achat de mémoire IBM	COMPUFIRST Rond Point B Franklin 34960 Montpellier	Devis	10 689,69€	
PA 11 84 NF	Achat d'animation Western pour la fête de Saint-Michel-sur-Orge	BLANGER ORGANISATION 40, rue Damremont 75018 PARIS	Devis	6 209,27€	Prestation des 10 et 11 septembre 2011
PA 11 85 NF	Achat de décors et animation	LE RELAIS DU POSTILLON 16, rue de Bousbecque 59250 HALLUIN	Devis	6 479,93€	Prestation du 09 septembre 2011

PA 11 86 NF	Location d'un ensemble de Vélums et achat d'une partie de la signalétique pour la fête de la Ville	VO CONCEPT 10, rue de Ravel 93135 NOISY LE SEC CEDEX	Devis	11 800,00 €	
PA 11 87 NF	Location de sonorisation pour la fête de la Ville	MDS AUDIO M. Pinon	3 Devis	16 156,97 €	
PA 11 88	Location d'une scène et d'une structure couverte pour la fête de la Ville	MOSAIC SCENIC Port de Bonneuil 47, route de l'isle Barbière 94380 BONNEUIL SUR MARNE	3 Devis	7 100,00 €	
PA 11 89 NF	Achat de trousse (pour les écoles)	VEGEA 6, avenue du Maréchal Foch 92210 SAINT-CLOUD	Devis	5 413,69 €	
PA 11 90 NF	Nettoyage des vitres sur les écoles (maison de la petite enfance)	TEP IDF 8/10, rue du Bois Sauvage 91000 EVRY	Devis	7 765,00 €	
PA 11 91 NF	Pose de pavés de la place du marché	Essonne TP 10, chemin de la Ferté Alais 91790 BOISSY SS ST- YON	Devis	6 350,00 €	
PA 11 92 NF	Nettoyage des classes et circulations des écoles après travaux de menuiserie	TEP IDF 8/10, rue du Bois Sauvage 91000 EVRY	Devis	8 570,00 €	
PA 11 93 NF	Fourniture de climatiseurs (pour l'école Jules Ferry)	SOCIETE NORMAND 5, av. de la Division Leclerc 91621 LA VILLE DU BOIS	Devis	5 430,40 €	
PA 11 94 NF	Fourniture et adaptation de rehausses sur caisson (véhicule 219 EZP 91)	SOCIETE HYDRAULEV 11, rue Claude Bernard 78310 MAUREPAS	Devis	4 150,00 €	
PA 11 95 NF	Fourniture et pose de pièces pour la maintenance des aires de jeux communales	POSITIVE L'Etang Vignon 37210 VOUVRAY	Devis	7 892,33 €	
PA 11 96 NF	Nettoyage des écoles avant rentrée scolaire	TEP IDF 8/10, rue du Bois Sauvage 91000 EVRY	Devis	7 300,20 €	
PA 11 97 NF	Aménagement électricité pour la fête de la Ville	ENERGY EVENT ZI la Marinière 25, rue de la Forge 91070 BONDOUFLE	Devis	11 089,90 €	
PA 11 98 NF	Achat de forfait annuel pour des annonces au BOAMP	DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE 26, rue Desaix 75727 PARIS CEDEX 15	Devis	4 515,05 €	1 an
PA 11 99 NF	Migration et évolution (autocom CTM)	ETIT 177/179 Rue du Dr Bauer 93583 SAINT-OUEN	Devis	4 980,94 €	

AVENANTS :

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	AVENANT
PA 08 44	Achat et livraison de papier reprographique et d'enveloppes personnalisées pour la Ville Lot 1 : Achat et livraison de papier reprographique A4-A3, blanc et couleur	ANTALIS 17 av. de la Porte des Lilas 75019 PARIS CEDEX 19	Ajout de nouvelles adresses de livraison pas d'incidence financière Notification du 17/08/11

PA 11 43	Réalisation d'un terrain de football synthétique au stade FAYEL de la Ville - Lot 2 : Serrurerie	SAS ANVALIA ZA de la Loge 14, rue Gustave Eiffel 37190 AZAY-LE-RIDEAU	Plus-value : le prix du marché passe à 57 716,45 € HT soit (+ 466 € HT) Notification du 31/08/2011
PA 11 36	Contrôle réglementaire des aires de jeux Lot 1 : Aires de jeu sur sol souple et gravier	SARL SOLEUS Parc de Miribel Jonage Allée du Fontanil 69120 VAULX-EN-VELIN	Plus-value : le prix passe de 1 960,40 € HT à 2 486,84 € HT

Les précisions suivantes sont données en réponse aux questions des conseillers municipaux :

- L'organisateur du Festival des Musiques Urbaines est la mairie, en collaboration avec l'association GENOMIK RECORDS.
- Marché PA 11 89 : Les trousseaux pour les écoles sont prises en charge pour partie par la Caisse des Écoles (4 000 €).
- Marché PA 11 91 : rectification – il ne s'agit pas de la pose mais de la dépose de pavés de la place du marché liée aux travaux de construction du centre culturel Baschet.
- Marché PA 11 36 : la plus-value du marché de contrôle réglementaire des aires de jeux s'explique par l'ajout des deux aires de jeux du parc Jean Vilar récemment installées.
- Marché PA 11 73 : 3 voitures sont louées pour 48 mois.
- Marché PA 11 78 : La fourniture et l'installation de toiles de protection solaire concerne la Maison pour la Petite Enfance.
- Marché PA 11 80 : Le stage de remise à niveau en français et mathématiques au GRETA est suivi par deux agents communaux.

Un bilan financier complet de la fête de Saint-Michel est demandé par les élus.

2011-217 - ADMISSION EN NON-VALEURS

Rapporteur : Georges GOURGUES.

Suivant différents états transmis par la Trésorerie, la « perte sur créances irrécouvrables », correspondant à tous les produits communaux non payés, s'élève, pour les années 1997 à 2010, à 57 086,81 €.

Ces admissions en non-valeurs concernent loyers, restauration, crèches, etc. Elles permettent d'épurer les soldes de créances de faible montant ainsi que les produits irrécouvrables du fait de l'insolvabilité des débiteurs au terme des poursuites engagées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'admettre en non valeur des produits communaux irrécouvrables pour un montant de 57 086,81 € suivant le récapitulatif du Trésorier Principal.

2011-218 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Georges GOURGUES propose de procéder à une décision modificative afin de prendre en compte de nouvelles dépenses comprenant notamment :

- L'annulation d'une subvention espérée de 120 000 € du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) pour le terrain synthétique Fayel et réduction de 25 000 € de la subvention régionale au prorata du coût des travaux
- Le renouvellement du parc automobile (80 000 €)
- Les travaux de câblage informatique et acquisitions de matériel informatique.

Ces dépenses supplémentaires, représentant un montant total de 118 470 €, seront financées par l'emprunt et, en fonctionnement (2 300 €), par prélèvement sur le compte des dépenses imprévues.

Alain LAFORÊT souligne un nouveau désengagement de l'Etat (subvention de 120 000 € pour le terrain Fayel).

Le maire indique que le CNDS, compte tenu du nombre de demandes pour l'année, proposait de reporter les travaux et promettait une priorité à 2012. Mais ce stade ne pouvait pas attendre un an supplémentaire, l'urgence restant de permettre d'ouvrir ce terrain en ce début de saison.

Jean-Louis BERLAND demande un état financier précis pour les travaux au stade Fayel.

Bernard ZUNINO indique que le montant total de la facture s'élève à 778 000 € TTC, pour un montant budgété de 840 000 €.

La subvention de la Région attendue est de 325 000 €. Une réserve parlementaire de 15 000 € a été octroyée par le sénateur Dassault.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 abstentions, DÉCIDE de procéder à une décision modificative comme suit :

(en euros)

Imputation M14	Libellé	Dépenses	Recettes
303 414 1328 op 11001	Sub CNDS terrain synthétique		-120 000
303 414 1322 op 11001	Sub Région terrain synthétique		-25 000
210 01 1641	Emprunt		261 795
303 411 21318 op 200	Elingage des mâts d'éclairage	5 000	
303 025 21318 op 200	Aménagement maison des associations	-10 000	
484 024 2184 op 400	Mobiliers salles municipales	10 000	
301 020 2182 op 400	Parc automobile	80 000	
120 020 21533 op 600	Câblage informatique	11 900	
120 020 2183 op 600	Acquis. Mat. Informatique	5 870	
120 020 2188 op 600	Acquisition téléphone PIJ	240	
120 020 205 op 600	Achat de logiciels	6 860	
120 020 1328 op 600	Subvention CAF pour informatique RAM		1 675
440 411 2188 op 400	Remplacement défibrillateurs	4 200	
484 024 2188 op 400	Matériel salle Gambetta	4 400	
		118 470	118 470
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Imputation M14	Libellé	Dépenses	Recettes
320 023 6135	Location des panneaux lumineux	2 000	
120 020 6156	Maintenance logiciel RAM	300	
484 04 6574	Subvention comité jumelage	199	
484 025 6574	Subvention non affectée	-199	
210 01 022	Dépenses imprévues	-2 300	
		0	0

2011-219 - SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Bernard ZUNINO.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) communiqué par le Préfet de l'Essonne intègre l'adhésion de la commune de Longpont-sur-Orge à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge. Cette commune avait demandé son rattachement en 2009. Les neuf communes composant la communauté d'agglomération l'avaient soutenue, considérant que cette inclusion était de nature à renforcer les liens territoriaux les unissant.

Les villes « orphelines » ont demandé leur rattachement à des communautés de communes.

Ce projet de SDCI confirme la pertinence des intercommunalités à taille humaine et l'importance des services de proximité essentiels qu'elles assurent auprès des populations.

Le maire propose d'émettre un avis favorable à ce projet, en soulignant toutefois notre souhait que les demandes de toutes les communes et les intercommunalités qui ont émis des avis concordants soient entendues.

À la demande de Jean-Louis BERLAND, le maire suspend la séance de 21h15 à 21h25.

Éléments de la déclaration de Jean-Louis BERLAND, au nom des groupes Gauche Solidaire Saint-Michel et Saint-Michel Gauche Avenir :

« *Le SDCI ne répond pas aux obligations de l'analyse qui doit s'adosser sur une expertise sur la base de critères pertinents notamment statistiques, cartographiques, géographiques et économiques.*

Lors de la commission départementale, les élus en ont souligné les carences :

- *Le projet évacue les réalités sociales des territoires.*
- *Il néglige les réalités des compétences exercées par les EPCI, occulte les faits et projets marquants pour leur développement. La cartographie semble dès lors avoir été essentiellement dictée par une application technocratique de la loi visant uniquement à rattacher les communes isolées et à supprimer quelques syndicats intercommunaux.*
- *Ce SDCI laisse libre cours à l'accentuation des concurrences entre les territoires et à l'aggravation des situations sociales des plus fragiles d'entre eux.*
- *Cette visée à court terme n'est que le reflet des politiques du désengagement de l'Etat que subissent les collectivités.*
- *La démarche du Grand Paris n'est pas évoquée.*
- *Cette procédure engagée dans la précipitation par le Gouvernement entérine la fin de la libre administration des collectivités territoriales et l'absence totale d'information et de concertation avec les citoyens.*

Le projet de délibération présenté n'est pas satisfaisant car, s'il n'y a pas d'ambiguïté pour l'intégration de Longpont dans l'Agglo du Val d'Orge, ce projet au niveau du département est inabouti. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 abstentions (Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL, Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT par procuration, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÉT, Françoise POLI refusant de voter),

SOUHAITE que les communes et les intercommunalités qui ont émis des avis concordants soient entendues dans leurs demandes,

APPROUVE la proposition d'extension du périmètre de la communauté d'agglomération du Val d'Orge à la ville de Longpont-sur-Orge, figurant dans le projet transmis par le Préfet de l'Essonne dans son courrier du 12 juillet 2011,

ÉMET un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

2011-220 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Joseph DELPIC.

I – Réorganisation des services restauration scolaire et entretien :

L'origine de la réorganisation de la cuisine centrale par la mise en œuvre de la liaison froide remonte à l'année 2007.

Les dysfonctionnements repérés étaient les suivants :

- Déséquilibre des charges de travail entre les deux secteurs,
- Mauvaise répartition du travail dans la journée en restauration,
- Amplitude de travail excessive pour le personnel d'entretien entraînant des difficultés de vie et une usure prématurée.

Sur les préconisations d'un cabinet d'audit, le comité de pilotage a proposé de maintenir la gestion par la Ville en rapprochant les deux services.

S'agissant des effectifs, cette réorganisation entraîne :

- la suppression de neuf postes d'adjoint technique (maintien d'un poste pour permettre un reclassement professionnel) et d'un poste de rédacteur chef (fusion de la cellule de gestion des deux services),

- la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (nomination d'un adjoint au chef de service).

Seul un contrat de remplacement n'a pas été renouvelé à son terme. Le gain de postes se fait par des reclassements volontaires (aide à domicile, ATSEM, espaces verts) et par des départs à la retraite.

II – Création d'un poste de conseiller de gestion/chargé de projet :

Afin de développer en interne la culture de gestion, la mise en place de tableaux de bord de pilotage et d'indicateurs de suivi d'activités, d'assurer une veille permanente pour l'obtention de financements extérieurs et accompagner le développement du management par projet et en assurer l'encadrement méthodologique, il est proposé de créer 1 poste d'attaché principal.

III – Transformation d'un poste de chargé de mission ANRU en un poste de chargé de mission en urbanisme opérationnel :

Il importe d'œuvrer à l'émergence de projets d'aménagement contribuant à l'amélioration du cadre de vie des Saint-Michellois. L'intégration de compétences en urbanisme opérationnel au sein de la collectivité permettra de mieux accompagner les projets privés et d'assurer les conditions optimales de réalisation pour les projets publics.

Il est proposé de redéfinir les caractéristiques d'un poste d'ingénieur principal (chef de projet urbanisme opérationnel pour une mission de 3 ans).

IV – Transformation d'un poste de technicien en un poste d'attaché territorial non titulaire :

Le responsable des systèmes d'information de la ville doit faire face à une montée en charge de ses responsabilités et une complexification constante des contenus professionnels. Les missions qui lui sont confiées sont de catégorie A.

Il est proposé de transformer un poste de technicien en poste d'attaché non titulaire pour un contrat de 3 ans.

V – Autres transformations de poste :

1 – Plusieurs agents ont bénéficié d'un avancement de grade ou ont réussi un concours ou examen. Il convient de modifier le tableau des effectifs en conséquence (cf délibération).

2 – Compte tenu de l'augmentation du nombre de places d'accueil et de la croissance des demandes des parents, il est proposé d'augmenter la durée de travail du psychologue non titulaire à temps non complet de 15h45 à 18h45 hebdomadaires.

VI – Suppression de postes :

Des départs d'agents par demande de mutation ou admission à la retraite sont systématiquement l'occasion de réinterroger l'organisation du service.

– Les transports : Pour optimiser la qualité du service et réduire les coûts, une solution mixte est mise en œuvre : maintien de circuits fixes en régie et externalisation de certaines prestations.

Le recrutement d'un chauffeur sur un poste vacant actuellement devient inutile.

Il est donc proposé de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

– Les archives : L'archiviste de la Commune a quitté son poste. Le centre interdépartemental de gestion propose une convention pour la mise à disposition d'une archiviste professionnelle à temps partiel. Une délibération sera proposée pour sa mise en œuvre.

Il est proposé de supprimer un poste d'assistant qualifié de conservation laissé vacant.

VII – Mise à jour du tableau des emplois de l'Ecole Municipale de Musique et des Arts :

Après une période de croissance du nombre d'heures d'enseignement, croissance liée principalement à l'augmentation des inscriptions d'élèves et à la mise en œuvre des classes CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musique), les perspectives sont plutôt à la stabilisation, le maximum fixé de 500 élèves étant quasiment atteint.

Le nouveau projet d'établissement qui sera prochainement présenté modifie en partie la répartition des emplois du conservatoire. Afin de consolider la base légale de ces postes, notamment ceux

réservés aux agents non titulaires, il est proposé d'en reprendre la liste et les caractéristiques (cf délibération qui suit).

Bernard ZUNINO rappelle que toutes ces propositions ont été présentées au Comité Technique Paritaire, ont fait l'objet de réunions avec le personnel et d'entretiens individuels.

Pour les postes supprimés, soit les agents ont quitté de leur propre volonté la collectivité, soit ils ont été reclassés.

Un débat suit la présentation, au cours duquel les précisions suivantes sont apportées par le maire : (à Christian SOUBRA) : une des tâches réservées au chargé de mission en urbanisme opérationnel est le suivi de la concession d'aménagement de la ZAC Gambetta, indépendamment de l'aménagement, la SORGEM.

(à Françoise POLI) : La direction du CCAS auparavant prise en charge par la directrice du CCAS sera confiée à un directeur général adjoint de la ville qui y consacrerait 1/4 de son temps (par mise à disposition à l'établissement public). Il y aura une embauche supplémentaire pour la gestion administrative du CCAS. La subvention versée par la Ville au CCAS s'équilibrera en conséquence.

Un organigramme sera prochainement transmis aux membres du CCAS et du conseil municipal.

Alain LAFORÊT explique l'abstention du groupe Gauche Solidaire Saint-Michel, qui n'approuve pas la démarche de la majorité municipale d'externaliser les services et de renforcer davantage l'encadrement.

Jean-Louis BERLAND indique que les membres du groupe Saint-Michel Gauche Avenir s'abstiendront car ils sont opposés à la manière de traiter les choses dans les services. Les suppressions de postes ne s'accompagnent pas de licenciement, mais à terme elles nuiront forcément aux services offerts aux Saint-Michellois.

En plus de l'organigramme du CCAS et de la Ville, il souhaiterait connaître l'organisation réelle du Cabinet (actuellement 2 postes au Cabinet alors que plusieurs services y sont rattachés).

Bernard ZUNINO indique que les modifications sur le secteur de la restauration et de l'entretien s'accompagnent d'augmentations de salaires d'une meilleure organisation du temps de travail et de conditions plus favorables pour les agents concernés. Cette organisation permet de mobiliser des personnes pour répondre aux coups de feu, notamment pour l'accueil des enfants, et d'en libérer en périodes plus creuses.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 abstentions (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT par procuration, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL),

ADOPTE la délibération proposée.

de supprimer les postes suivants :

Grade	Nombre
Rédacteur chef	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	9
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
Assistant qualifié de conservation	1

DÉCIDE de créer les postes suivants :

Grade	Nombre
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	1
Attaché principal à temps complet	1

DÉCIDE de transformer les postes suivants :

Grade initial	Grade d'accueil	Nombre
Rédacteur principal	Rédacteur chef	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	5
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	5
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1
ATSEM de 1 ^{ère} classe	ATSEM principale de 2 ^{ème} classe	1
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Rédacteur	1
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	Animateur territorial	1

DÉCIDE de modifier les caractéristiques de trois postes d'agent non titulaire ainsi qu'il suit :

1 -Transformation du poste de chargé de mission ANRU en un poste de chef de projet en urbanisme

Fonction	Chef de projet en urbanisme opérationnel
Motif	Alinéa 5 : besoins du service
Niveau de recrutement	Bac + 5 / architecte
Durée de la mission	3 ans
Grade de référence	Attaché principal
Indice de rémunération	IM 783

2 – Transformation d'un poste de rédacteur non titulaire en un poste d'attaché non titulaire

Fonction	Responsable des systèmes d'information
Motif	Alinéa 5 : besoins du service
Niveau de recrutement	Diplôme de niveau II
Durée de la mission	3 ans
Grade de référence	Attaché
Indice de rémunération	IM 496

3 – Modification de la durée de travail du psychologue non titulaire à temps non complet de 15h45 à 18h45 hebdomadaires, soit 54 % de la durée normale en vigueur.

DÉCIDE d'arrêter la liste des emplois du conservatoire de musique ainsi qu'il suit :

➤ Postes d'agents titulaires à temps complet :

Discipline	Grade	Durée
Direction	Professeur/ Directeur	Temps complet
Violon	Professeur d'enseignement artist.	Temps complet
Piano et département polyphonique	Professeur d'enseignement artist.	Temps complet
Intervenant en milieu scolaire, coordination	Assistant spécialisé d'enseignement artist.	Temps complet
Piano	Assistant spécialisé d'enseignement artist.	Temps complet
Direction et Accordéon	Assistant d'enseignement artist.	Temps complet

➤ Postes d'agents titulaires à temps non complet :

Discipline	Grade	Taux d'emploi
Coordination et formation music	Professeur d'enseignement artist.	40,63 %
Chant	Professeur d'enseignement artist.	50,00 %
Coordination, violoncelle	Assistant spécialisé d'enseignement artist.	45,00 %
Clarinette	Assistant spécialisé d'enseignement artist.	50,00 %
Flûte à bec	Assistant spécialisé d'enseignement artist.	22,50 %
Chant Choral	Assistant spécialisé d'enseignement artist.	15,00 %
Intervenant en milieu scolaire	Assistant spécialisé d'enseignement artist.	15,00 %

Violon alto	Assistant d'enseignement artist.	50,00 %
Formation musicale	Professeur d'enseignement artist. (CDI)	18,75 %
Piano	Professeur d'enseignement artist. (CDI)	15,00 %
Trompette	Professeur d'enseignement artist.	12,50 %
Guitare	Assistant spécialisé d'enseignement artist.	15,00 %
Contrebasse, basse	Assistant spécialisé d'enseignement artist.	12,50 %

➤ Postes réservés à des agents non titulaires, conformément à l'article 3 de la loi précitée du 26 janvier 1984, en raison de variations possibles du temps de travail nécessaire :

Discipline	Rémunération	Taux d'emploi
Percussion	5 ^{ème} échelon d'assistant spécialisé d'enseignement artist.	55 %
Intervenant en milieu scolaire, Coordination	3 ^{ème} échelon d'assistant spécialisé d'enseignement artist.	100 %
Guitare	3 ^{ème} échelon d'assistant spécialisé d'enseignement artist.	90 %
Formation musicale	3 ^{ème} échelon d'assistant spécialisé d'enseignement artist.	75 %
Flûte traversière	3 ^{ème} échelon d'assistant spécialisé d'enseignement artist.	60 %
Intervenant en milieu scolaire	3 ^{ème} échelon d'assistant spécialisé d'enseignement artist.	55 %
Musiques actuelles	3 ^{ème} échelon d'assistant spécialisé d'enseignement artist.	50 %
Saxophone	3 ^{ème} échelon d'assistant spécialisé d'enseignement artist.	45 %
Percussions	3 ^{ème} échelon d'assistant spécialisé d'enseignement artist.	12,5 %

2011-221 - MISE A JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Joseph DELPIC.

L'arrêté du 9 février 2011 rend la prime de fonction applicable aux attachés territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2011, s'intégrant dans la politique de la prime de fonctions et de résultats (PFR).

Montants annuels

Grade	Part liée aux fonctions	Part liée aux résultats	Plafonds
Attaché	1 750 €	1 600 €	20 100 €
Attaché principal	2 500 €	1 800 €	25 800 €

Le régime indemnitaire qui s'applique actuellement est celui voté le 4 octobre 2010.

Jean-Louis BERLAND indique que le groupe Saint-Michel Gauche Avenir votera contre, comme lors de la mise en place du régime indemnitaire, car il ne partage pas l'option de la rémunération « au mérite ». L'arrêté du 9-02-2011 n'est pas obligatoirement applicable et on pourrait attendre que les agents des catégories B et C en bénéficient également.

Alain LAFORÊT indique que le groupe Gauche Solidaire Saint-Michel votera contre pour les mêmes raisons. Les primes ne sont pas une manière de rémunérer le travail des employés, une augmentation des salaires serait préférable.

Bernard ZUNINO propose de transposer le régime indemnitaire au fur et à mesure des décrets. Il rappelle qu'il mène une politique au niveau local.

La prime versée, de l'ordre de 150 000 € – dont le tiers seulement est attribué au mérite – remplace une prime de 30 000 € attribuée par la municipalité précédente. Elle n'a pas fait l'objet de reproche des syndicats.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 contre (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT par procuration, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT,

Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL),

ADOPTE la délibération proposée.

DÉCIDE de compléter la délibération n°2010-166, conformément à l'arrêté du 9 février 2011 fixant les corps et emplois bénéficiant de la prime de fonctions et de résultats, en instituant les montants de la PFR pour les attachés et attachés principaux selon le tableau suivant :

Grade	Part liée aux fonctions	Part liée aux résultats	Plafonds
Attaché	1 750 €	1 600 €	20 100 €
Attaché principal	2 500 €	1 800 €	25 800 €

PRÉCISE que les coefficients multiplicateurs vont de 1 à 6 pour la part fonctionnelle et de 0 à 6 pour la part liée aux résultats,

RAPPELLE que le niveau et le coefficient sont déterminés en fonction des responsabilités, du degré d'expertise requis et des sujétions liées au poste.

2011-222 - CESSIION DE LA PARCELLE AM 82 SISE 20 RUE EDOUARD BRANLY A L'EPFIF

Le rapporteur, Patricia AOUCHÊCHE, donne lecture intégrale de la note explicative.

La Ville a signé en 2010 une convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France portant sur trois secteurs dont l'îlot du « ru de Fleury ». La Commune est déjà propriétaire de plusieurs parcelles dans ce secteur et souhaite poursuivre une action foncière volontariste sur ce secteur pour empêcher les divisions de parcelles qui nuiraient à la qualité du site et pour mettre en œuvre à moyen terme une opération d'aménagement global valorisant le quartier.

La Ville a reçu le 21 juin 2011 une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) portant sur la parcelle bâtie située au 20 rue Edouard Branly. Cette DIA a été transmise à l'EPFIF qui, malgré son accord pour acquérir ce bien, n'était pas en capacité de porter cette préemption, le comité d'engagement financier ne se réunissant pas en période estivale. La Commune s'est donc chargée de la procédure de préemption et propose aujourd'hui de rétrocéder ce bien à l'EPFIF dont la mission est d'assurer le portage foncier de ce secteur le temps que la Ville développe son projet.

Un débat suit cette présentation, au cours duquel il est demandé des précisions sur le projet global dans ce secteur.

Gaston ERNOULT rappelle qu'il s'agit pour l'instant d'assurer une veille foncière et de recenser les gisements fonciers éventuellement à valoriser à l'avenir, au coup par coup. Une bande de terrain, même étroite, peut suffire à prévoir une remontée vers la gare par exemple.

Bernard ZUNINO ajoute que les préemptions sont effectuées pour protéger ce quartier, dans l'intérêt général.

Christian SOUBRA indique que le groupe Saint-Michel Gauche Avenir a voté pour le principe des préemptions portées par l'EPFIF sur le quartier pour assurer l'application des principes fondamentaux du PLU voté en 2008 (répartition équitable des logements sur la Ville). Mais faute d'informations sur les projets d'ensemble sur ce quartier, il s'abstiendra sur ce projet de délibération.

À la demande d'Alain LAFORÊT, le maire suspend la séance de 22h15 à 22h20.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 11 abstentions (Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT par procuration, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL),

DÉCIDE de vendre la parcelle AM82 à l'EPFIF sur la base d'un montant de 240 000 €, considérant que l'aliénation relève du seul exercice de la propriété, sans autre motivation de la Commune que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif,

AUTORISE le maire à signer tout acte se rapportant à cette cession.

2011-223 - DIVISION ET CESSION D'UNE EMPRISE DE 1 502 M² DE LA PARCELLE CADASTRÉE AR84 SISE 21 RUE LECOQ

Le rapporteur, Patricia AOUCHÊCHE, donne lecture intégrale de la note explicative de synthèse ainsi résumée :

La Commune est propriétaire du terrain situé 21 rue Lecocq, qui accueille actuellement le groupe scolaire Lamartine. L'immeuble d'habitation destiné aux instituteurs de l'école a été désaffecté et déclassé du domaine public au domaine privé communal, ainsi que son assiette foncière dont l'emprise est d'environ 1 500 m².

La Ville souhaite valoriser cette emprise en la revendant au bailleur social Coopération et Famille. Ce dernier prendra en charge la démolition du bâtiment qui est, à ce jour, en très mauvais état et ne valorise pas le quartier. Coopération et Famille réaliserait une opération de logement social dont environ 30 % intégrerait le contingent communal. Cette opération s'inscrirait dans la continuité du changement opéré sur le quartier du Bois des Roches avec la réalisation des nouveaux programmes de Toit et Joie à la Fontaine de l'Orme et de France Habitation au bout de l'avenue Saint-Saëns.

Cette cession permettra donc à la Ville de céder une emprise qui n'est actuellement pas valorisée et de poursuivre son objectif d'atteindre le quota de 20 % de logements sociaux conformément à la loi SRU. L'opération, pour s'intégrer dans le quartier sans difficulté, portera sur la réalisation de 29 logements labellisée BBC (Bâtiment Basse Consommation), avec une valeur d'acquisition du terrain fixée à 700 000 €.

Françoise POLI expose que Gauche Solidaire Saint-Michel votera pour ce projet qui date de l'ancienne municipalité.

Christian SOUBRA annonce que Saint-Michel Gauche Avenir s'abstiendra sur ce projet qui concentre du collectif au Bois des Roches alors que le PLU prévoit une répartition équitable des logements sociaux sur la commune. Il souhaite cependant que des logements sociaux soient réalisés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix pour et 5 abstentions (Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL), ABROGE sa délibération n°2010-161 en date du 4 octobre 2010,

DÉCIDE de vendre l'emprise d'environ 1 500 m² de la parcelle AR84 au bailleur Coopération et Famille sur la base d'un montant de 700 000 € considérant que l'aliénation relève du seul exercice de la propriété, sans autre motivation de la Commune que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif,

DIT que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs,

AUTORISE le maire à signer tout acte se rapportant à cette cession et toute autorisation d'urbanisme se rapportant à cette division.

2011-224 - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS ET ELEMENTAIRES

Rapporteur : Sophie RIGAULT.

Depuis la rentrée 2011, l'offre d'accueil de loisirs péri et extrascolaires s'est élargie et les enfants d'âge élémentaire peuvent désormais être accueillis dans les structures de loisirs dès 16h30.

Pour tenir compte de ces évolutions et améliorer l'information des familles, il est proposé d'actualiser le règlement intérieur des accueils de loisirs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur qui définit les modalités de fonctionnement et d'utilisation de ces accueils,

DIT que les modifications du règlement intérieur entreront en vigueur au 1^{er} octobre 2011.

2011-225 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE 13 000 € À L'APES

Rapporteur : Sophie RIGAULT.

Dans le cadre de la convention d'objectif avec l'APES (Association pour la Prévention de l'Échec Scolaire), la Ville a versé à l'association une subvention de 18 000 €.

Au vu des bilans financiers présentés par l'association, il apparaît aujourd'hui que les moyens ainsi alloués sont insuffisants pour permettre à l'APES de continuer son action jusqu'à la fin de l'année 2011. Aussi est-il proposé de lui attribuer une subvention complémentaire de 13 000 €.

Fatima KHOBEIZI rappelle que cette subvention est versée à l'association pour le second semestre 2011 alors que l'année scolaire se termine en juin 2012. Cette association est indispensable pour les jeunes en difficultés ou en échec scolaire.

Sophie RIGAULT annonce que l'année prochaine, la subvention sera versée pour l'année. Le soutien à la scolarité prévu dans le cadre du Projet Éducatif Local intègre pleinement l'APES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention complémentaire de 13 000 € à l'APES,

DIT que les dépenses afférentes seront imputées sur le Budget Primitif à l'article 6574

AUTORISE le maire à signer l'avenant correspondant à la convention d'objectifs.

Les dossiers suivants sont proposés sans présentation détaillée en séance. Les débats restent cependant ouverts.

2011-226 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES IARD (INCENDIE, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS), CRÉÉ À L'INITIATIVE DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la constitution du groupement de commandes pour les assurances IARD, dont le CIG sera le coordonnateur,

AUTORISE le maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes,

AUTORISE le maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et pièce correspondant,

PRÉCISE que la convention constitutive prévoit une participation financière s'élevant à 1 864 €,

PRÉCISE que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits inscrits à cet effet au budget communal.

2011-227 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES, PROPOSÉ PAR LE SIPPÉREC (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de communications électroniques portant adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électroniques dont le SIPPÉREC est le coordonnateur,

AUTORISE le maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous actes et pièces correspondants,

PRÉCISE que l'acte constitutif prévoit une cotisation annuelle s'élevant à 0,15 € par habitant, soit 3 038,70 € pour l'année 2012 sur la base de 20 258 habitants au dernier recensement,
PRÉCISE que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits inscrits à cet effet au budget communal.

2011-228 - AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LA FORMATION ET L'ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION POUR LE RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'aide à l'investissement n°115-2011 avec la CAF qui définit et encadre les modalités de versement d'une aide de 1 675 €,

AUTORISE le maire à la signer.

2011-229 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « SPORT EXCELLENCE »

Françoise POLI : ces sommes complètent le budget ou on reste dans le budget prévu au départ ? comment on va payer jusqu'à la fin de l'année ?

Dominique TAFFIN indique que les prochaines subventions seront prélevées sur le budget des subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une aide forfaitaire de 1 260 € au Club Nautique dédiée aux athlètes cités pour la saison sportive en cours,

AUTORISE le versement d'une aide forfaitaire de **456 €** à la section Athlétisme de l'association Saint Michel Sports dédiée aux athlètes concernés pour la saison sportive en cours,

AUTORISE le versement d'une aide forfaitaire de **304 €** à la section Tae Kwon Do de l'association Saint Michel Sports dédiée aux athlètes concernés pour la saison sportive en cours,

AUTORISE le maire à signer les conventions à intervenir avec le Club Nautique et l'association Saint Michel Sports,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à l'article 6574.

2011-230 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À L'ASSOCIATION COMITÉ DE JUMELAGE ET À L'ASSOCIATION TIAVINA

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 199 € à l'association Comité de Jumelage,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association TIAVINA,

DIT que ces crédits sont inscrits au Budget Primitif à l'article 6574

2011-231 - CONDITIONS DE PRÊT DE SALLES MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier la délibération n°2010-001 de la manière suivante :

Au paragraphe « location de salles » la mention « pour toute location de salle » devient « pour toute location de salle à titre onéreux ».

Le reste est sans changement.

**2011-232 - CONVENTION CONCERNANT LA RESTAURATION ADMINISTRATIVE
POUR LES PERSONNELS DE L'ETAT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention entre la Ville de Saint-Michel-sur-Orge et le Ministère de l'Éducation Nationale, représenté par le rectorat de l'Académie de Versailles, prévoyant les modalités de restauration administrative des personnels de l'Etat, pour une période de 4 ans.

**2011-233 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE: TARIFS 2011-2012-DROITS
D'INSCRIPTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DIT que les droits d'inscription correspondant aux frais de dossiers sont fixés à 10 € par élève.

Christian SOUBRA expose le groupe Saint-Michel Gauche Avenir a adressé au maire une question écrite le 23 septembre concernant la Poste.

Bernard ZUNINO fait part des informations qu'il détient : concernant le centre commercial du Bois des Roches, le bureau de poste, moderne, a une surface prévue de 480 m².

Actuellement les propriétaires sont en négociation avec Postimmo qui gère le patrimoine de la Poste.

Un relais Poste/commerçant est prévu à l'ouest de la voie ferrée, près de la gare, ainsi que sur la ZAC Gambetta avec un distributeur automatique de billets.

La séance est levée à 22h45.

Le secrétaire,

Le maire,

Jacques CALLEGARI.

Bernard ZUNINO.